

Adresse de la société populaire de Meymac qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Meymac qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 226-227;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13830\\_t1\\_0226\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13830_t1_0226_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

NOMS DES HOMMES	PROFESSION	DONS
Louis Stephant .....	Enseigne	6
Ant. Ch. Troude .....	Matelot	15
Marcel Baron .....	Aspirant	2 10
J.B. Foucard .....	aide canonnier	1 5
Antoine Ghabriaque .....	Gabier	1 10
P. Yacinthe Guiaumard .....	Lieutenant	20
Alexir Bompoix .....	G <sup>d</sup> canotier	15
René Gauffreteau .....	Matelot	1 5
Jacques Pillard .....	maitre Charpentier	5
J. Ch. Giron .....	Lieutenant	10
Yves Stephan .....	Aspirant	3
J. Ch. François Bochet .....	Enseigne	15
Alexandre Barbier .....	Caporal	5
Gilbert .....	Chirurgien Major	20
Christophe Fertou .....	aspirant	10
Coulomb .....	Medecin de la marine	50
		£ 600 10

## 11

La société populaire de Mont-sur-Sioule, ci-devant Saint-Pourcain, district de Gannat, département de l'Allier, vient présenter à la Convention un cavalier jacobin; elle l'invite à rester à son poste; elle dit que la commune de ce lieu a établi un atelier pour le salpêtre, dont le produit passe son espérance, qui ne peut être expliqué que par le zèle que tous les citoyens portent à y contribuer.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des mouvements pour le cavalier jacobin (1).

## 12

La commune de Ville-Dieu, district d'Avranches, département de la Manche, écrit à la Convention, et fait part des événemens arrivés les 25 et 27 brumaire, et dit que 200 citoyens de cette commune seulement, armés de piques, de faux, de bâtons, attaquèrent 2550 brigands de la Vendée, bien armés, qui fonçoient sur Avranches; et que, de concert avec les communes environnantes, elles fondirent sur les brigands, et ne se retirèrent que lorsque, poursuivis par un ennemi de beaucoup supérieur en nombre et bien armé, ils virent la gendarmerie sortir de la place. Ils racontent une foule de traits héroïques, dignes du burin de l'histoire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

(1) P.V., XXXVIII, 277. B<sup>in</sup>, 15 prair.; B<sup>in</sup>, 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXVIII, 278. B<sup>in</sup>, 15 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Mont., n<sup>o</sup> 38; Audit. Nat., n<sup>o</sup> 621.

Il est observé que les rebelles ont exercé des cruautés inouïes et que 45 citoyens de Ville-dieu et de 3 communes voisines furent fusillés et périrent victimes de leur patriotisme (1).

## 13

« Un membre [FOURCROY] présente à la Convention un ouvrage ayant pour titre: *Avis aux marins sur les mesures nouvelles adoptées par la République française, et sur leurs rapports avec les anciennes mesures*, imprimé par ordre des représentans du peuple Guenno et Topsent, en mission à Rochefort, par Charles Romme, professeur de mathématiques d'hydrographie du port de Rochefort.

La Convention en accepte l'hommage, en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi aux comités de salut public, de marine et d'instruction publique (2).

## 14

La société populaire de Meymac, département de la Corrèze, félicite la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie par la découverte d'une conjuration sourdement ourdie sous le voile du patriotisme. Que la vengeance nationale, disent les membres de cette société, foudroie ces têtes coupables; et vous, citoyens représentans, n'abandonnez votre poste que lorsque nos ennemis seront vaincus et tous les traîtres exterminés (3).

(1) Débats, n<sup>o</sup> 624, p. 261.

(2) P.V., XXXVIII, 278. Minute de la main de Fourcroy. B<sup>in</sup>, 14 prair. et 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Mont., n<sup>o</sup> 38; Mess. soir, n<sup>o</sup> 654, qui précise que le c<sup>n</sup> Romme est le frère du député du même nom.

(3) P.V., XXXVIII, 279. B<sup>in</sup>, 15 prair.

[*Meymac, s.d.*] (1).

« Citoyens représentans,

Encore une fois vous avez sauvé la République, encore une fois vous avez fait avorter les trames criminelles de la trahison, et de la perfidie. Ainsi que la vague étonnante de la mer en courroux vient se briser contre le rivage, ainsi les complots parricides des ennemis de notre liberté viennent échouer aux pieds de la Montagne sainte et y creuser leur tombeau. Grâce à vos généreux travaux les poignards aiguisés par l'hypocrisie revêtue du manteau du patriotisme, sont devenus impuissans; de leurs pointes émoussées ils ne perceront point le sein des patriotes, et ne porteront point parmi nous le désespoir et la mort. Des scélérats, des lâches, aux cabales vendus, négociaient au poids de l'égalité liberté du genre humain, et nouveaux artisans des fourbes obscurs, pour asservir leur patrie dans les ténèbres de l'imposture, ils lui préparaient des fers. Que la terre soit purgée aussitôt de ces monstres! Que la vengeance nationale continue de foudroyer ces têtes coupables, et de détruire ces enfants dénaturés qui plongent un fer assassin dans le sein de leur mère et n'ont soif que du sang de leurs frères. La malveillance ne cesse de conspirer contre la liberté. L'aristocratie s'agite en tous sens pour faire ployer nos têtes sous le joug avilissant de la servitude. Les sociétés populaires fourmillent de ces aboyeurs qui, du patriotisme n'ont que le masque, et n'ont dans leur bouche le mot peuple que pour capter ses suffrages, l'avilir, le corrompre. Défions nous de ces hypocrites; ils sont plus dangereux à la République que les foudres de bronze de nos ennemis. Citoyens représentans, le vaisseau de la République, en butte à l'intrigue et aux conspirations, vogue encore sur une mer parsemée d'écueils, n'en abandonnez pas le gouvernail que nos ennemis ne soient vaincus, et tous les traîtres exterminés. »

FOULLIOUX (*présid.*), BOURNEL (*secrét.*), POILEVÉ, FORESTIE, TREICH, DÉMATHIEU, TREICH [et une page de signatures illisibles].

[*Les sans-culottes de Meymac au présid. de la Conv.; 10 flor. II.*]

« Nous venons, des derniers, apporter au pied de l'auguste montagne et y faire brûler notre grain d'encens, depuis longtemps cet hommage était dans notre cœur, mais pour l'offrir à la Convention nous voulions le rendre pur; le feuillantisme et l'aristocratie masquée sur des ordres surpris et à notre grand regret s'étaient immiscés dans notre sein; dégagée de ces matières hétérogènes, la société populaire de Meymac se hâte de payer sa dette en vous offrant le tribut de ses sentiments et de ses vœux; beaucoup de ses membres ne savent pas signer, les autres n'ont signé que d'une main peu exercée, mais s'il le fallait ils signeraient tous de leur sang.

Elle ne se vantera pas des sacrifices qu'elle a faits dans tous les temps à la chose publique, elle n'a fait que son devoir. Obscure et ignorée, son

(1) C 306, pl. 1159, p. 22, 23.

nom n'a jamais figuré dans vos bulletins. Jalouse sans doute, et flattée des signes d'approbation de ses représentans elle aurait été encouragée et pleinement récompensée, mais elle n'aurait pas fait davantage. »

POILEVÉ (*présid.*), TREICH (*secrét.*).

## 15

La société populaire de Nevers (1) écrit à la Convention qu'elle a reçu avec horreur la nouvelle de l'attentat commis sur les personnes de deux des plus fidèles défenseurs des droits du peuple.

Notre dévouement pour la Convention a toujours été sans bornes, dit-elle, et termine par applaudir au gouvernement révolutionnaire et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Nevers, s.d.*] (3).

« Représentans du peuple,

Un grand crime vient d'être commis, un scélérat a osé concevoir le projet infâme d'assassiner deux de nos plus fidèles représentans, et Collot n'a échappé à ses coups que par un hasard heureux qui tient pour ainsi dire du prodige et que la divinité, qui préside sans doute aux destinées de la France, semble avoir elle-même préparé. La société populaire de Nevers, à la nouvelle de l'attentat horrible qui a été commis, s'est rassemblée toute entière, et son indignation contre le monstre et son crime a été au comble. Il n'est pas un des membres qui la composent qui n'eût fait comme le brave Geffroy un rempart de son corps au vertueux représentant qui a manqué être immolé à la rage du forcené Lamiral, et qui n'eût exposé sa vie pour saisir cet infâme assassin et le livrer au glaive national. Notre dévouement pour les représentans du peuple a toujours été sans borne et nous compterons toujours au nombre de nos plus beaux moments ceux où nous pourrions leur en donner les preuves les plus éclatantes. Comptez, Législateurs, que tout ce qui appartient à la Convention nationale appartient aux vrais amis du peuple, que nous donnerons toujours l'exemple de notre soumission aux lois que vous faites chaque jour pour le bonheur de la France, que nous chérissons le gouvernement révolutionnaire dont nous éprouvons sans cesse les plus salutaires effets, et que nous avons voué une haine implacable aux assassins de la représentation nationale, aux traîtres, aux conspirateurs; il faudrait que vous puissiez lire dans nos cœurs la douleur dont ils sont navrés lorsque la patrie ou ses représentans sont exposés au moindre danger. Oui! législateurs, nous sommes identifiés avec vous, nous partageons vos périls, nous jouirons de vos immortels travaux; restez à votre poste, le crime disparaîtra du sol de la liberté, vos vertus, celles des vrais patriotes l'embelliront

(1) Nièvre.

(2) P.V., XXXVIII, 279. B<sup>n</sup>, 15 prair.; Mon., XX, 633; M.U., XL, 234; Ann. R.F., n° 185; J. Fr., n° 617.

(3) C 306, pl. 1159, p. 27 et 28 (pièce terminée par une page de signatures).